

Image not found or type unknown



Se constituer partie civile

Par **bugaarette**, le **01/12/2008 à 17:40**

j'ai ete victime d'u incendiaire,je viens de recevoir une lettre du tribunal me demandant de me porter partie civile.rnJ'hesite,l'incendiaire etant insolvable je dois me payer un avocat.. de plus l'assurance ne prends pas tout en charge...j'hesite a engager des frais supplémentaires.Qu'est -je a y gagner?